

ABONNEMENT

Saumur:
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 MARS

UNE PROMISCUITÉ IMPARDONNABLE

Le cabinet Goblet nous procure toutes les surprises.

Voici maintenant qu'il se fait accompagner, dans ses enquêtes officielles, par le cabaretier anarchiste Basy et un rédacteur du *Cri du Peuple*!

Où, M. le ministre des travaux publics est descendu dans la mine de Chatelus, avec le préfet de la Loire, entre le grand meneur de la grève de Decazeville et un chroniqueur du journal qui a célébré l'assassinat de l'ingénieur Watrin.

Le cabaretier Basy remorquait le ministre et le préfet; le chroniqueur du *Cri du Peuple*, tenant la lampe, éclairait ce groupe bizarre.

Vous me direz qu'il était difficile au ministre d'éviter cette désagréable compagnie, et qu'il ne pouvait faire interdire l'entrée de la mine à ces personnages compromettants.

Mais ne savait-il pas que ces personnages le guettaient, et n'aurait-il pas dû avoir à côté d'eux quelque député moins cabaretier et moins *Cri du Peuple*, qui aurait fait contre-poids.

Il est résulté de cette aventure que M. le ministre s'est cru obligé de faire des politesses à ses dangereux cornacs, et qu'il a dit des bêtises qu'il n'oserait certainement pas répéter à la tribune du Palais-Bourbon.

Et il est arrivé que le préfet de la Loire, à l'enterrement des mineurs victimes d'une épouvantable catastrophe, s'est également cru forcé d'émettre des théories socialistes qui l'auraient fait immédiatement révoquer si le gouvernement ne s'était pas compromis dans la personne du ministre des travaux publics.

En somme, il est triste de voir que l'influence d'un député éclos dans les plus basses couches, sans autre talent que sa haine brutale contre la société propre, ait été assez forte pour faire ainsi dérailler un ministre et un préfet.

Nous savons bien qu'un de ces jours ce ministre essaiera de renier la promiscuité qui lui a été imposée à Chatelus; mais le scandale est produit, la lâcheté ministérielle est évidente; il est impossible que le gouvernement dont M. Millaud fait partie sous la présidence de M. Goblet, se relève de la situation déshonorable où il s'est laissé mettre par l'audace des anarchistes.

Avoir donné la main aux patrons du watrinage, c'est un de ces actes qui ne sauraient être pardonnés même par la Chambre actuelle.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Contrairement à l'attente générale, la discussion des céréales ne touche pas à son dénouement. Il semble que la question a suffisamment été débattue pour que l'on puisse passer au vote des articles. Mais il faut compter avec l'obstruction de la gauche succédant à l'obstruction ministérielle. La Chambre a perdu toute une séance à examiner s'il fallait discuter la proposition d'ajournement déposée par M. Jaurès ou les trois contre-projets déposés par M. Achard. L'honorable M. de Soubeyran a combattu par des arguments de l'ordre économique et financier les prétentions des adversaires de la protestation de l'agriculture française. Mais vaincre la mauvaise volonté de la majorité républicaine est aussi difficile que d'espérer l'union entre les membres du cabinet.

LA SANTÉ DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

On écrit de Berlin qu'un mieux sensible s'est manifesté dans l'état de santé de l'empereur Guillaume.

On espère qu'il entendra sonner son 90^e anniversaire qui arrive le 22 de ce mois.

LE SEPTENNAT ET LE NOUVEAU REICHSTAG

Il n'y a point eu à proprement parler de discussion générale du septennat au nouveau Reichstag.

Les nationaux-libéraux, les conservateurs, le parti de l'empire ont déclaré que les électeurs avaient suffisamment indiqué, aux derniers scrutins, leur volonté de voir les projets du gouvernement adoptés par leurs représentants.

M. Windhorst, au nom d'une fraction des catholiques, et M. Singer, au nom des socialistes, ont maintenu leur opposition, mais réservé leurs critiques pour la deuxième lecture qui aura lieu aujourd'hui mercredi.

Personne ne met en doute l'adoption du septennat à une notable majorité, et M. de Bismarck est sorti tout hilare du Parlement.

Une dépêche de Bucharest annonce l'arrivée à Sofia de dix officiers autrichiens. On assure que ces officiers y sont arrivés sur l'invitation de la régence bulgare, qui désirerait leur confier la haute direction des instructeurs de l'armée.

Si cette nouvelle est vraie, elle ne peut manquer de provoquer les protestations les plus énergiques de la Russie; mais il est permis de douter que l'Autriche ait commis cet acte de provocation, au moment où les négociations sont les plus délicates.

L'ALLIANCE DES TROIS PUISSANCES

La *Tribuna*, de Rome, dit savoir de source directe et presque irrécusable, qu'il a été signé, la semaine dernière, un protocole par lequel l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie stipulent une ligue offensive et défensive pour cinq ans.

Voici quelles en seraient les principales clauses:

- 1° Garantie réciproque des territoires entre les trois puissances;
- 2° Obligation pour l'Italie de marcher au secours de l'Autriche en cas de guerre entre l'Autriche et la Russie, contre une compensation consistant dans la cession du Trentin et dans une légère rectification de sa frontière orientale;
- 3° Même obligation pour l'Italie en cas de guerre entre l'Allemagne et la France,

contre la cession de la Tunisie et de la province de Constantine.

La *Tribuna* ajoute qu'elle veut encore douter de l'exactitude de ses informations.

GRÈVES DE BESSÈGES

Une grève à peu près générale a éclaté aux mines de Lalle et aux forges de Bessèges. Les grévistes demandent: 1° le paiement des salaires arriérés; 2° le paiement à la quinzaine pour l'avenir; 3° la réduction de la journée de travail à 8 heures; 4° des modifications dans le fonctionnement de la caisse de secours.

Quinze cents ouvriers sont rassemblés dans le quartier de la Plaine pour attendre la décision du préfet et du gérant de la Compagnie, qui viennent d'arriver à Bessèges.

Les propositions de la Compagnie n'ont pas été acceptées.

Le *XIX^e Siècle* croit que si la grève des mineurs persiste à Bessèges au moment où Saint-Etienne chôme par force majeure, l'industrie étrangère bénéficiera du chômage des mines.

Depuis dix jours, la police de Paris recherchait un assassin et le demandait dans toutes les directions. C'est un jeune homme nommé Ducret, qui a tué M^{me} Chauvelier, rue Trévis, pour la dévaliser. Samedi dernier, l'assassin, qui n'avait pas quitté Paris, n'ayant plus de ressources et ne sachant où se réfugier, est venu se livrer à la police.

Dimanche soir a eu lieu à Bastia (Corse) une très importante réunion de républicains indépendants.

Plus de cinq cents personnes y assistaient.

La réunion a été fort animée, et l'exaltation est grande en Corse, comme on peut en juger par un ordre du jour qui a été voté à l'unanimité, après le discours du président et de M. Porri.

Nous extrayons de cet ordre du jour très long les considérants suivants:

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

Un matin, Agésilas Renaud reçut une lettre qui le mit en grand émoi. Montcornet l'entendit, qui marchait à grands pas dans sa chambre, gémissant et répétant avec de gros soupirs: « Miséricorde! »

En entendant geindre son ennemi, l'ex-mercier se frotta les mains et entonna le refrain de la Mère Gôdichou. La douleur de Renaud le mettait en gaieté.

Peu d'instants après, Julien qui arrivait de Paris se heurta presque sur le seuil contre Renaud, qui sortait, emmitoufflé jusqu'aux yeux et suivi de Rigobert, porteur d'une valise de voyage.

— Eh bonjour, monsieur Renaud, dit l'avocat, qui, malgré tout, n'avait cessé de ménager son quasi beau-père.

— Bonjour! riposta Renaud d'un ton bourru.

— Où courez-vous donc si matin?

— Ça ne vous regarde pas.

— Merci.

— Ah! ça, mais... on dirait un départ, pensa l'avocat.

Puis tout à coup se frappant le front:

— Une idée! s'écria-t-il, Renaud est absent, c'est le moment de persuader à mon oncle de quitter Montreuil.

Dans la maison, Montcornet chantonait, se frottait les mains.

L'esprit humain est ainsi fait. Le malheur de l'un fait souvent le bonheur de l'autre.

— Mon bon oncle, lui dit Julien en l'abordant, je viens vous chercher.

— Moi? et pourquoi donc, bon Dieu?

— Pour rien. Pour changer d'air; pour nous mouvoir hors de cette maison qui ressemble à une geôle, maintenant que les arbres n'ont plus de feuilles et que la pelouse n'a plus de fleurs.

Montcornet hocha la tête.

— La main sur la conscience, mon oncle, reprit Julien d'un ton insinuant, ne seriez-vous pas aise de faire un petit voyage à Paris, de revoir votre bonne vieille rue Saint-Denis et le *Chat qui pelote*?

— Je ne dis pas non, répondit le bonhomme à moitié ébranlé.

— Le *Chat qui pelote*, c'est à peine si vous le reconnaissez; votre successeur Achille a fait des folies. Il a voulu mettre la vieille maison au goût du jour: devanture neuve, glaces immenses,

parquet ciré, comptoirs sculptés, gaz partout;

c'est charmant.

— Oh! jeunesse, jeunesse aventureuse! murmura Montcornet qui sentait sa curiosité s'accroître à chaque parole de son neveu.

— Et puis, votre successeur Achille ne sera pas fâché de vous voir. Pas plus tard qu'avant-hier il me le disait encore. Tâchez donc d'amener votre oncle jusqu'ici, monsieur Julien, j'aurais différents conseils à lui demander.

Montcornet dressa l'oreille.

— Oh! oh! demanda-t-il d'une voix altérée. Achille aurait-il subi des pertes d'argent? Ses affaires seraient-elles embarrassées?

— Rassurez-vous, mon oncle; il ne s'agit, si j'ai bien compris, que d'un simple renseignement commercial. Eh bien! c'est dit, n'est-ce pas? le temps est beau, je vous emmène.

— Mais...

— Qui vous retient ici? Rien. Renaud est parti.

— Qui te l'a dit?

— Je l'ai rencontré. Il lâche pied. Votre attitude ferme lui fait peur. A vous la victoire, mon oncle! Renaud vous cède la place.

— Je suis vainqueur! dit Montcornet en se rengorgeant.

— Vous êtes le maître ici. Le point d'honneur ne vous empêche plus d'aller et de venir à votre guise.

— Hé! hé!

— Et de vous rendre à Paris pour vos affaires ou vos plaisirs, aussi souvent qu'il vous plaira.

— Parbleu.

— Partons donc. Marianne gardera le logis en compagnie de Rigobert en qui vous avez toute confiance. Je vous offre à déjeuner au Rocher de Cancale. C'est bien plus gai qu'ici. En passant, j'avertis Achille. Nous dînerons chez lui ce soir. On trinquera, on chantera au dessert.

— Bravo!

— Et s'il est trop tard cette nuit pour prendre la voiture de Montreuil, le *Chat qui pelote* a un lit d'ami à vous offrir et d'ailleurs votre neveu met à la disposition de son oncle son appartement de garçon.

— Tope là, mon cher Julien. Baire nous, je ne suis pas fâché de changer un peu d'air.

Une heure plus tard, Montcornet roulait vers Paris, où son neveu se promettait bien de le retenir le plus longtemps possible. Séparer Montcornet de Renaud, n'était-ce pas préparer les voies d'une future réconciliation et par conséquent aplanir les obstacles qui s'opposaient à son mariage avec Amélie. Quant à l'absence de cette dernière, l'avocat s'en inquiétait moins, depuis qu'il avait vu Rigobert accompagner l'ex-chef de bureau.

— Je saurai par ce garçon, pensa-t-il, le lieu où papa Renaud a conduit sa fille. Rigobert est discret, mais un loup d'or lui déliera la langue.

« Considérant que tout Corse qui ne veut pas reconnaître la suprématie de la famille de Casabianca n'est plus garanti dans ses intérêts, dans ses droits ni dans son honneur ;

» Considérant qu'il est faux que la coterie qui domine et déshonore la Corse agisse uniquement dans l'intérêt de la République, puisque les membres qui la composent et les agents qui exécutent ses ordres ont été de tout temps les instruments de tous les régimes réactionnaires et qu'ils ont exercé toute sorte de persécutions contre les vrais républicains ; que M. de Casabianca, entre autres, vice-président du comité plébiscitaire en 1870, ne perdait jamais une occasion d'insulter, dans sa carrière d'avocat et jusqu'en 1881, la République, qu'il appelait « un cadavre » ;

» Considérant qu'une enquête sérieuse, impartiale et parlementaire, mettrait à nu toutes ces plaies et engagerait la mère-patrie à ne pas laisser plus longtemps hors la loi ce département qui lui est si dévoué... »

Il y a longtemps que cette situation est signalée, mais les républicains qu'elle favorise ont des amis puissants qui sauront bien la maintenir.

D'après le *Figaro*, le bruit court que M. Léandri est à Paris; d'autre part, suivant une dépêche de la *Lanterne*, M. Léandri est toujours à Zicovo.

MORT DE PAUL FÉVAL

Nous apprenons que Paul Féval est mort hier matin, à quatre heures, chez les frères Saint-Jean-de-Dieu.

Depuis longtemps, dit l'*Écho de Paris*, le brillant romancier, l'auteur dramatique puissant, accablé par la ruine et les déceptions d'une triste vieillesse, n'était plus que l'ombre de lui-même. La perte prématurée d'être chers lui avait porté le dernier coup, et sa mort peut être considérée comme une délivrance.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 mars.

Notre place débarrassée des préoccupations qui l'assiégeaient prend une allure plus vive : nos rentes sont en hausse accentuée : 3 0/0, 80.40 ; 4 1/2 0/0, 108.90.

Les obligations foncières et communales à lots restent les plus favorites des petits capitalistes. On constate un courant très suivi d'achats sur les foncières et communales à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885 dont la marge à la hausse est encore de 30 à 40 francs par titre. L'action du Foncier monte à 1,367.

On cote l'action de la Société Générale à 463. On sait que le dividende de l'exercice 1886 sera fixé à 12.88 par action, ce qui représente environ 5 0/0 du capital versé.

Les capitaux de placement qui redoutent les fluctuations de la Bourse se portent de préférence sur les Polices spéciales A B de l'Assurance financière. Ces titres, par leur nature, ne peuvent éprouver aucune variation, le capital engagé étant toujours à la libre disposition de l'acheteur.

La Banque d'Escompte est à 465. Cette valeur est à surveiller, car son réveil est ordinairement très brusque et les cours actuels sont très favorables aux achats. Il ne faut pas oublier que nous sommes aujourd'hui à 100 francs au-dessous des cours de décembre dernier.

Bonne tenue des actions de nos grandes compa-

Julien se trompait. Il eût été impossible à Rigobert de le renseigner sur ce point. Le garçon jardinier n'accompagna pas son maître au-delà de la porte de Paris. Là, Agésilas Renaud sauta en fiacre et congédia Rigobert.

— Veille bien sur mes péchers, lui dit-il en guise d'adieu.

— Soyez tranquille, bourgeois ; ça me connaît.

Et le fiacre roula vers le centre de Paris, sans que Rigobert, fort curieux de son naturel, eût pu entendre le nom de la rue et l'adresse que son maître jeta au cocher.

— Bon voyage et bon vent, grommela-t-il d'un air narquois.

Le fiacre roula longtemps à travers le faubourg et le centre de la capitale, gagna la Seine, traversa l'eau et s'engagea sur la rive gauche jusqu'au dédale des rues qui avoisinent Saint-Sulpice.

Il s'arrêta devant un grand bâtiment d'aspect sévère et dont toutes les ouvertures s'ouvraient sur la cour et sur les jardins. Ses hautes murailles laissaient passer par-dessus leur faite les branches dénudées de marronniers séculaires.

C'était la maison des dames de M^{me}, qui tenait à la fois du couvent et du pensionnat ; du couvent par sa règle sévère et par le costume de ses dirigeantes ; du pensionnat par les hôtes qu'abritaient ses murs hospitaliers.

gnies de chemins de fer. Les obligations sont bien tenues.

Nouvelles militaires.

CONCOURS HIPPIQUES

Aux termes d'une note ministérielle récente, les officiers qui montent, en tenue bourgeoise, des chevaux ne figurant pas sur les contrôles, n'ont à solliciter aucune autorisation, mais leur qualité d'officier ne doit pas figurer sur le programme des comptes rendus officiels.

Par suite de l'incendie de l'*Iphigénie*, la campagne d'instruction des aspirants de 2^e classe se trouve forcément interrompue, si ce n'est terminée.

Le vice-amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime de Toulon, a immédiatement télégraphié au ministre de la marine pour demander qu'elle destination devait être donnée aux élèves.

Nous croyons savoir qu'ils seront dirigés sur leur port d'attache, c'est-à-dire sur Brest, en attendant qu'une décision ait été prise au sujet de la continuation de la campagne d'instruction.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire aujourd'hui le discours que M. le général Danloux, commandant l'École de cavalerie, a prononcé samedi sur la tombe du général Michaux :

« Messieurs,

» Le général Michaux a appartenu trop longtemps à l'École de cavalerie, où il a laissé d'ineffaçables souvenirs, pour que chacun de nous ne tînt pas à honneur d'escorter sa dépouille mortelle à sa dernière demeure.

» Comme commandant de l'École, je remplis un pieux devoir en me faisant l'interprète des regrets de tous ceux qui ont connu le brave et aimable général ; j'acquiesce aussi une dette personnelle de reconnaissance en venant, devant cette tombe encore ouverte, remercier une dernière fois le brillant instructeur en chef d'il y a trente-quatre ans, des bons enseignements dont je lui fus redevable et surtout de l'intérêt tout paternel témoigné par lui à l'officier-élève que son ancien chef honora plus tard de la plus bienveillante amitié.

» Mais avant d'adresser un suprême adieu au regretté général, permettez-moi de vous dire quelques mots de sa longue et si laborieuse carrière.

» Né à Paris le 24 mai 1806, Etienne-Jean-Jules Michaux eut l'honneur d'avoir pour parrain le maréchal Bernadotte. Entouré dans son enfance des glorieux survivants des guerres de la République et de l'Empire, il eut de bonne heure une irrésistible vocation pour l'état militaire.

» Engagé volontaire à dix-huit ans, il conquit rapidement les premiers grades au 2^e dragons et il obtint l'épaulette le 18 septembre 1830. Il servit comme sous-lieutenant et lieutenant au 8^e dragons, puis à l'École de cavalerie en qualité de sous-écuyer et comme capitaine-instructeur de 1839 à 1849, époque à laquelle il fut nommé chef d'escadrons au 4^e lanciers. Deux ans après, sur les instances du général de Goyon, commandant l'École, il revint à Saumur comme instructeur en chef. Nommé lieutenant-colonel en 1854, il était presque aussitôt rappelé à l'École pour y exercer le commandement en second. Il la quitta en 1858 avec le grade de colonel pour prendre le commandement de la 24^e légion de gendarmerie à Besançon. Promu général de brigade le 13 août 1865, il fut membre du comité consultatif de la gendarmerie et deux années de suite inspecteur général de cette arme.

» Admis à sa limite d'âge dans la 2^e section du cadre de réserve le 23 mai 1868, le général Michaux fut, sur sa demande, rappelé à l'activité en 1870 ; il commanda pendant la guerre la subdivision de Blois, et rendit de précieux services à l'armée de la Loire. Replacé dans le cadre de réserve en 1874, il était retraité depuis 1872.

» Chevalier de la Légion d'honneur en 1845, et officier en 1852, il avait reçu la croix de commandeur le 27 décembre 1864.

» Il était également commandeur de l'ordre royal de l'Épée de Suède.

» Après quarante ans d'un dévouement passionné à ses devoirs militaires, le général Michaux supporta vaillamment l'épreuve si pénible et souvent fatale de la retraite ; il se consacra tout entier à ses affections de famille, et dans le cours de sa belle et verte vieillesse, il eut le bonheur de marier son fils et sa fille et d'être trois fois grand-père. Il fut jusqu'à son dernier jour fidèle et sympathique à ses nombreux amis, et les années n'altèrent jamais son aimable caractère.

» Lorsque sa robuste nature, si longtemps rebelle aux infirmités, reçut les atteintes de la maladie dont ne purent triompher les soins les plus tendres et les plus dévoués, il oubliait ses cruelles souffrances, ne se préoccupant que des êtres aimés que sa mort allait plonger dans la désolation. Pour lui, la mort ne devait être que la fin d'une journée bien remplie, et il l'attendit avec la sérénité d'un croyant et le cœur ferme d'un soldat âgé de plus de quatre-vingts ans ; il s'est éteint sans secousse, dans les bras de la digne compagne de sa longue existence, assistée de la fille qu'il idolâtrait et qui eut la consolation de lui fermer les yeux.

» Dieu veuille, mon bon général, vous accorder l'éternel repos, et puisse votre fin si chrétienne être un adoucissement à la douleur de ceux qui vous furent chers !

» Adieu ! mon général ! Général Michaux, adieu ! »

DROIT SUR LES VINS ÉTRANGERS

En 1881, un certain nombre de députés, appartenant à la droite de la Chambre, pro-

posèrent de mettre un droit de 6 fr. par hectolitre sur les vins étrangers à leur entrée en France. Ce droit, beaucoup moins élevé que ceux qui existent sur les vins dans tous les autres États de l'Europe, fut combattu par M. Tirard, alors ministre, qui fit adopter le droit de 2 fr.

M. Féray, aujourd'hui sénateur, rappelle, dans une lettre qu'il vient d'adresser à la *République française*, qu'il fit à cette époque de vains efforts pour obtenir le droit de 6 fr., et il ajoute :

« Cette réduction de 4 fr. par hectolitre, soit 0,4 centimes par litre, obtenue par M. Tirard, n'a profité en rien à nos ouvriers qui ont bu le vin tout aussi cher, tout aussi mauvais ; elle n'a profité qu'aux producteurs de vins étrangers et aux intermédiaires.

» Dans l'année qui vient de finir, il est entré en France 25 millions d'hectolitres de vins étrangers, et il n'en serait pas entré beaucoup moins, quand même le droit, au lieu d'être de 2 fr. par hectolitre, aurait été de 6 fr.

» La différence, soit 4 fr. sur 25 millions d'hectolitres, aurait procuré à notre Trésor la somme de 100 millions.

» 100 millions ne sont pas à dédaigner.

» On nous annonce pour l'année prochaine des impôts nouveaux. M. Dauphin veut implanter en France l'impôt sur des revenus qui en payent déjà beaucoup trop. Pourquoi ne pense-t-on pas aux vins étrangers qui ne payent presque rien ? Qu'on leur impose à la frontière, cela ne les empêchera pas d'entrer. »

PRIX DE LA VIANDE DE BOUCHERIE

A SAUMUR

A partir du 10 mars, la viande sera vendue aux prix ci-après :

Bœuf et veau,	1 ^{re} catégorie, le kilog.	1 fr. 60
—	2 ^e —	— 1 40
—	3 ^e —	— 1 20
—	4 ^e —	— 1 —
Mouton,	1 ^{re} catégorie, le kilog.	2 fr. —
—	2 ^e —	— 1 80
—	3 ^e —	— 1 40
—	4 ^e —	— 1 —

BRAIN-SUR-ALLONNES. — Un incendie s'est déclaré dans la boulangerie de M. Soyez, où il y a eu environ 2,350 fr. de pertes. Nous manquons de détails sur ce sinistre.

ANGERS.

La *Mi-Carême*. — L'empressement est grand dans la jeunesse angevine pour les fêtes de la *Mi-Carême*.

Les listes de souscriptions déposées dans les cafés se couvrent de signatures.

Il y a donc lieu d'espérer que cette fête sera tout au moins aussi brillante, sinon plus, que celle des années précédentes.

Vol de 3,000 francs. — Hier mardi, à la foire d'Angers, un habitant de la campagne a été volé de 3,000 fr. en titres au porteur.

Eboulement dans une carrière. — Un éboulement considérable s'est produit hier soir

reuse de te voir ; il y a si longtemps que nous nous sommes quittés.

— C'est vrai, fit-il en courbant la tête.

— Un grand mois sans donner signe de vie ! Un mois entier sans venir embrasser sa fille ! Fi ! que c'est mal, méchant père ingrat.

Elle tempéra ses reproches par un sourire, un sourire triste et navré comme un rayon de soleil d'hiver se profilant à travers le brouillard.

Le pauvre père se sentit remué jusqu'à la dernière fibre.

— Pardonne-moi, mon enfant, gémit-il en se penchant vers elle.

Elle lui prit la tête dans ses deux bras enlacés, dont elle lui fit une chaine, et l'embrassa au front à plusieurs reprises. Ses baisers caressaient la fièvre ; il y avait de la frénésie dans ses caresses.

— Oh ! père, lui dit-elle tout bas, amène-moi, si tu m'aimes, J'ai soif de grand air ; il me semble que j'étouffe entre les murs de cette maison et que j'y vais mourir !

(A suivre.)

N° 2

UN SINGULIER PAIEMENT

II

DANS L'ARRIÈRE-BOUTIQUE

Quelques années après cette séparation, le père Gégant, encore sorti pour toute la soirée, avait

dans une carrière à ciel ouvert, aux Grands-Carreaux, commune de Trélazé. M. Guiloux, le surveillant, s'en est heureusement aperçu à temps, a pu faire remonter les nombreux ouvriers qui se trouvaient dans la carrière et éviter ainsi tout accident de personne.

Grand-Théâtre. — La représentation du *Serment d'amour*, au bénéfice des pauvres, qui devait avoir lieu ce soir, est remise.

TOURS.

LE DRAME DE LA RUE DES PRÊTRES

Voici les détails donnés par l'*Avenir d'Indre-et-Loire* sur la rixe entre civils et militaires dont nous avons déjà parlé hier :

« Pendant la nuit de dimanche à lundi, trois cavaliers du 7^e hussards, en permission, s'étaient attablés dans une maison mal fameuse de la rue des Prêtres. Dans la même salle se trouvaient une bande de dix à douze garçons bouchers, parmi lesquels un assez triste sujet, d'une force herculéenne, connu dans son monde sous le nom de « grand Virgile ».

« Une discussion s'éleva entre les militaires et les civils. Pour y mettre fin, le maître de l'établissement expulsa les premiers, et garda le sabre de l'un d'eux. Celui-ci réclama son arme; les injures se croisaient à travers la porte, échangées entre lui et les garçons bouchers.

« Tout à coup ces derniers firent en masse irruption au dehors, et se précipitèrent à cinq sur le malheureux cavalier qui, en moins d'une seconde, fut terrassé et sur lequel ils s'acharnèrent avec une féroce brutalité. Le grand Virgile était, paraît-il, porteur d'un coup de poing américain.

« Les deux camarades du cavalier maltraité se mirent en devoir de dégager pour le secourir; mais ils furent aussitôt entourés par le reste de la bande; ces individus, habitués aux rixes de la rue, eurent en un clin d'œil paralysés les mouvements des deux militaires et désarmés ces derniers. Les sabres furent brisés.

« Un quatrième hussard, qui sortait d'une maison voisine et tenait sous le bras son sabre dont il se préparait à bouclier le ceinturon, fut également entouré et désarmé avant d'avoir pu se rendre compte de ce qui se passait.

« Les sauvages se servirent encore de cette nouvelle arme qui leur tombait entre les mains pour frapper le malheureux qui n'avait plus la force de crier, et râla sur le pavé au milieu d'une mare de sang.

« Cette scène de boucherie ne prit fin que quand la victime ne laissait plus entendre que de faibles gémissements. Les lâches agresseurs prirent la fuite et le militaire fut relevé, perdant son sang par de nombreuses blessures, le visage entièrement méconnaissable et le corps couvert de contusions. Il fut transporté à l'hospice dans un état à peu près désespéré.

« Une enquête a été ouverte aussitôt et, à l'heure où nous écrivons, les coupables doivent être entre les mains de la justice. »

On écrit de Lorient que le colonel du 62^e de ligne vient de décider que la retraite en musique qui parcourait la ville tous les samedis n'aura plus lieu. Cette mesure a été amenée par les brailleries insultantes de quelques voyous qui suivaient les musiciens et, devant le Cercle militaire, criaient: « A bas les officiers! » et même: « Vive la Commune! » La police en a coffré trois ou quatre.

Judi soir, écrit le *Moniteur du Calvados*, un wagon d'acide phénique venant d'Abblon, près Honfleur, et se dirigeant sur Brest, a été brisé dans un choc de manœuvre, à la gare des marchandises.

L'acide phénique, en se répandant sur le sol, a dégagé des vapeurs considérables qui n'ont pas tardé à plonger la ville dans une obscurité profonde, accompagnée d'une odeur fort désagréable.

LE TREMBLEMENT DE TERRE A NICE

M. Aug. Lebouvier, supérieur des missionnaires africains, à Nice, raconte, dans une lettre adressée à la *Semaine Religieuse* d'Angers, le tremblement de terre qui a réveillé les habitants de Nice, dans la nuit du Mardi-Gras. Voici quelques passages de cette lettre :

« Au point du jour, au moment où les clochers des églises tintaient les premiers coups de l'*Angelus*, tout-à-coup un bruit sourd, lointain, parti des profondeurs de la terre, semblable à un lourd chariot ou une rafale de vent, se fait entendre. En moins de rien, le bruit se rapproche (du côté gauche, direction est-ouest) en coups saccadés, distincts, à la vitesse d'une seconde, et augmentant de violence à mesure qu'il approchait. On eût dit un bélier ou marteau gigantesque sapant la muraille. En même temps, la fenêtre, la porte, les meubles s'ébranlent, les cloisons vibrent, le plafond oscille, les poutres craquent, le plâtre tombe morcelé, le plancher balance; vingt-cinq ou trente secondes de cette danse infernale, et qui ont paru bien longues! Je m'habille en toute hâte. J'entends les confrères qui s'élancent précipitamment de leurs chambres. Un des Pères, qui a senti les tremblements de terre en Syrie, nous crie de descendre en toute hâte, car une seconde secousse est probable. En effet, la danse terrible recommence avec ses coups sinistres, moins forte toutefois que la première. Nous descendons tous dans la cour intérieure. Quelques instants après, le vide se fait sous nos pieds, le lugubre marteau se remet en branle, il semble que la tête nous tourne et que le sol nous manque. Quelques secondes de plus de cette valse macabre, et « Nice la belle » n'était qu'une ruine.

« Grâce à Dieu, nous avons été épargnés; cette trépidation n'a été que de courte durée. Plusieurs autres secousses se sont fait sentir dans la journée et la nuit sui-

vante, mais avec beaucoup moins d'intensité. En somme, dans notre ville, les dégâts matériels sont assez considérables, mais il n'y a eu que quelques personnes tuées ou blessées. La divine Providence ne pouvait mieux rappeler à ces mondains, accourus de tous les points pour « s'amuser », cette condamnation portée contre l'homme pécheur: « Souviens-toi, ô homme, que tu retourneras en poussière. » A l'heure du tremblement de terre, à six heures du matin, avait lieu, en présence de l'Évêque, à la Cathédrale, la cérémonie des Cendres.

« A cette même heure, à la frontière d'Italie, d'autres villes moins fortunées étaient cruellement éprouvées par le fléau. Mais rien de lamentable comme le désastre qui a frappé la petite ville de Dianio-Marina et l'a anéantie.

« Ce grondement souterrain, semblable à une charge de cavalerie, ces murs se balançant avec un craquement funèbre, ces râlements des victimes que l'éboulement a ensevelies; la multitude, affolée, qui se réfugie près des restes de la chapelle de la Vierge; le prêtre qui élève le saint Sacrement au-dessus de toutes les têtes qui se courbent en criant: Pitié! Cette foule tremblante d'épouvante, agenouillée devant Dieu au milieu des ruines fumantes, quel effrayant spectacle! Trois cents morts et plus de cinq cents blessés: voilà l'œuvre d'une minute! D'autres villages ont été bien éprouvés; les journaux vous auront déjà donné tous ces détails.

« A présent, à la garde de Dieu! de légères secousses sont venues cette nuit encore pour nous visiter. Sommes-nous à la fin de nos épreuves? Dieu seul le sait. Jusqu'ici nous n'avons qu'à bénir sa Providence. Ce tremblement de terre, à l'entrée du Carême, a eu un effet salutaire. Les confessionnaires ont été assiégés, et des chrétiens, qui depuis longtemps n'avaient approché des sacrements, se sont réconciliés.

« Coïncidence étrange: l'an dernier, à pareil jour, le lendemain du Mardi-Gras, avait lieu la terrible catastrophe de Montecarlo, où deux trains se sont broyés et anéantis. Il y a quelques années, aux fêtes de la Mi-Carême, le théâtre de Nice brûlait, ensevelissant sous ses cendres près de deux cents victimes.

« Notre chapelle, comme la plupart des églises, a aussi été frappée. L'échafaudage de la voûte inachevée, a été complètement déplacé. La corniche et la cloison extérieures, au sommet des voûtes, sont fendues et menacent de tomber. Il ne manquait plus que cette épreuve après celle de l'expulsion. Un vœu a été fait à Notre-Dame du Sacré-Cœur de lui élever un autel dans notre église, au cas où nous serions désormais épargnés par le terrible fléau. »

A la suite d'un achat important de *Morue blanche d'Islande* et les bas prix obtenus par la maison G. Douesnel — EPICERIE CENTRALE — cette maison vend actuellement ce produit 40 centimes le 1/2 kilogramme, au lieu de 50 et 60 centimes. Cette sorte n'a rien de

commun avec celle vendue sous le nom de morue verte.

LETRE DE RECONNAISSANCE DE M. BADI-NIER-PINEAU, de *Retrechien*, canton de Neuville-aux-Bois (Loiret). — A M. le Directeur de la Pharmacie Continentale, 116, boulevard Haussmann, Paris. — « Monsieur, vous ne sauriez vous faire une idée du bien-être que j'éprouve depuis un mois que je fais usage des Pilules Russes. Maintenant j'ai un excellent appétit, je digère à merveille et je dors bien. Ci-joint 1 fr. 20 en timbres-poste pour que vous m'envoyez une autre boîte de Pilules Russes. »

Dépôt dans toutes bonnes pharmacies, et pharmacie NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean, à Saumur.

EAU DE SUEZ

VACCINE DE LA BOUCHE
SEUL et unique Dentifrice qui puisse supprimer à l'instant même et pour toujours les
MAUX DE DENTS
Et par conséquent l'aurification et l'extraction des dents, maintenir jusqu'à la fin les
DENTS INTACTES ET BLANCHES
Assurer jour et nuit la
PURETÉ DE L'HALEINE
Telle est, en effet, la mission que remplit
L'EAU DE SUEZ
Avec un succès toujours croissant.

BROCHURE explicative envoyée franco sur demande.
DÉPÔTS: Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc.
Adresse de M. SUEZ: 44, boulevard de Courcelles, Paris.

HERNIES

Guérison Radicale

Et soulagement immédiat.

obtenu par l'appareil à pelote plastique, moulée dans les hôpitaux sur les divers cas de hernies. Médaille et breveté s. e. n. c. Seul possesseur CH. DE THOMAS-BIONDETTI PÈRE, herniaire-spécialiste, à Bordeaux, 10, place Fondaudouge, 10, sera à consulter en personne à Saumur, hôtel de la Paix, le 11 mars; à Tours, hôtel de la Boule-d'Or, le 12 mars.

NI DÉPÔT, NI VOYAGEURS. Ne répond qu'aux lettres affranchies ayant timbre pour réponse. CON-CESSION AUX TRAVAILLEURS.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 10 mars.

Représentation populaire. — Moitié prix à toutes les places
Les DEUX ORPHELINES, drame en 8 actes, de MM. Dennery et Cormon.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 309 (6 mars): Chronique de la Lanterne d'Arlequin. Une fête de famille. Les négriers républicains. L'instruction laïque obligatoire. Quel triste monde! La loi sur les céréales. Visite à l'hôpital. Les élections en Allemagne.

Nous engageons nos amis à s'abonner à cette vaillante et spirituelle publication. Le prix est de 6 fr. par an, ou 0,50 centimes par mois. Les abonnés de notre journal peuvent la recevoir pour 5 fr. seulement, en adressant avec une bande un mandat-poste à la Direction, à TOURS, 13, rue Richelieu.

On demande des correspondants et des vendeurs au numéro.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

laissé, suivant son habitude, sa femme et sa fille seules dans l'arrière-boutique, où elles s'étaient mises à entretenir le linge de la maison.

L'une et l'autre étaient songeuses et gardaient ordinairement le silence, M^{me} Gégant tenant fixée sur ses recommandations sa vue, affaiblie et mal éclairée par une seule chandelle de suif qu'il fallait moucher fréquemment, sa fille détournant parfois ses beaux yeux bleus et laissant ses regards errer dans la vague avant de les ramener sur son travail peu attrayant.

Si, de loin en loin, des lambeaux de conversation venaient interrompre un silence à la longue trop fatigant :

— Le temps approche où Louis aura fini son tour de France, disait la fille.

— Oui, répondait la mère; le temps où il s'établira ici horloger-bijoutier, s'il possède assez d'argent.

— Il aura, au moins, du crédit.

— Hélas! Julie, ça ne suffit pas.

— Non; mais puisqu'il aura fait des économies, mon cousin Dubois, pour m'épouser à son retour...

— C'est vrai, il doit l'épouser... et il n'en sera pas plus riche.

A ces mots, la mère et la fille cessèrent de se parler et continuèrent plus tristement leur ouvrage. Par intervalles, de grosses larmes s'échappaient

des paupières et coulaient sur les joues de M^{me} Gégant.

— Tu sais, reprit-elle un peu plus tard, tu sais qu'en te mariant il ne faut pas espérer de dot. Tout ce que nous pourrons faire, ton père et moi, ce sera de te fournir un trousseau tant bien que mal.

— N'importe, Louis ne s'en étonnera pas, puisque, avant de quitter le pays, il connaissait notre peu de ressources, et il m'aime assez pour m'épouser malgré cela.

— Je le souhaite. Il avait l'air ici laborieux, sobre, rangé, bon garçon; et puis, s'il ne t'épousait pas...

Là, M^{me} Gégant s'interrompit.

— Eh bien? interrogea Julie d'un air plus triste.

— Dame, mon enfant, tu as beau être fraîche et gracieuse, dans la gêne où nous sommes tu ne trouverais probablement pas d'autre mari, car la plupart des hommes préfèrent une femme laide, bien à son aise, à une jolie femme sans argent.

— En tout cas, je ne voudrais pas d'autre mari que Louis... Mais je suis sûre qu'il m'épousera.

Et, après avoir regardé sa mère en souriant, Julie fredonna à peu près gaiement en se remettant à son ouvrage.

III

AU CABARET

Pendant que la mère et la fille travaillaient ou causaient ainsi, le père avait suivi quelques-unes des rues en pente, étroites, tortueuses et mal pavées, de la petite ville, pour aller dans un petit café, une espèce de cabaret, où il passait habituellement ses soirées et souvent une partie de ses journées.

C'est que deux ou trois établissements de ce genre étaient les seuls lieux de distraction pour les gens plus ou moins oisifs, ignorants et peu dévots de la localité, qui ne contenaient, par ailleurs, que des églises comme endroits de réunion; églises fort nombreuses, car la ville, ayant quatre paroisses et des chapelles de congrégations, était en outre entourée de couvents. Tout semblait morne et triste dans cette vieille cité, aux maisons mesquines et grisâtres, privant d'air et de jour les rues qu'elles bordaient et sur lesquelles elles s'avançaient l'une vers l'autre, en saillie d'étage en étage, au point de se rejoindre presque au sommet du pignon.

Gégant, parvenu au café, entra dans une salle malpropre, au plancher raboteux et maculé. La pâle lumière de son unique quinquet était encore obscurcie par une atmosphère épaisse, chargée de la fumée des pipes qui prenait à la gorge. Le nouveau venu alla souhaiter le bonsoir à une demi-

douzaine de chets d'atelier ou de marchands, assis aux tables en bois vermoulu qui entouraient cette tabagie; puis il se plaça, en commandant un verre d'eau-de-vie, à l'une de ces tables, près de celles des camarades.

Là, il restait silencieux, en fumant la pipe, et en regardant ses voisins continuer leur partie de cartes ou de dominos, lorsque entra un vieillard d'à peu près soixante-dix ans, lequel, depuis des mois, n'avait point paru, surtout le soir, au café, à cause de sa goutte et de ses rhumatismes.

En le voyant reparaitre, Gégant ne put cacher complètement sa contrariété: il devait de l'argent à cet homme.

Ce n'était point pour de bons motifs. Ayant le défaut d'employer une grande partie de son temps à fumer, boire, jouer ou courir les filles, il s'était trouvé de plus en plus obéré, et, pour se tirer d'affaire, il avait dû emprunter enfin à un ami, vieux garçon retiré du commerce et dans l'aisance, une somme de dix mille francs, dont une partie hypothéquée sur la maison qu'il habitait avec sa femme et sa fille, et le surplus garanti par son mobilier et ses marchandises.

Or, l'époque fixée pour le remboursement de cet emprunt était passé depuis plusieurs mois, et Gégant, privé, contre toute attente, d'un héritage qu'il destinait à ce remboursement, se voyait donc l'impossibilité d'éteindre sa dette. Il ressentait donc autant d'embarras que de surprise en se rencontrant dans cet endroit avec son créancier, qu'il croyait soigneusement renfermé chez lui à cette heure.

(A suivre.)

MONNIER DE LA MOTTE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GARNIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Garnier, Denis, entrepreneur à Saint-Georges-Châtelais, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 15 mars 1887, à 9 heures du matin, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

(161) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUGRIP, MAXIMILIEN.

Par jugement en date du 7 mars 1887, le Tribunal de commerce de Saumur, a reporté au 13 août 1886, l'ouverture de la faillite du sieur Dugrip, marchand tailleur à Saumur.

Pour extrait :

(162) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

Les créanciers de M. VICTOR GOUIN, ex-pâtissier-traiteur aux Rosiers, sont priés de s'adresser à M^e DOUET, notaire à Beaufort, pour toutes réclamations qu'ils auraient à faire à leur débiteur.

(153)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de décès.

Le LUNDI 14 MARS 1887, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 67, dans une maison occupée par M. NOYER, coiffeur et débitant.

Il sera vendu :

Armoire, buffet, bois de lits, commode, tables de nuit et de toilette, tables de café, fauteuils, chaises, tabourets, glaces, pendules, objets de literie, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, cuisinière en fonte, verrerie, vaisselle, vins en bouteilles, liqueurs, articles de café et de parfumerie et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE PETITE CAMPAGNE

Située aux Rives, sur le bord de l'Authion,

Comprenant maison de maître avec jardin.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

UN CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le Chaudeau, commune de Villebarnier,

Avec 22 ares de jardin bien plantés.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (113)

A LOUER pour la Saint-Jean 1887,

une Maison, rue d'Alsace, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire. On louera à bail ou à l'année.

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUEIL, rue Saint-Nicolas. (160)

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine, L'AUBERGE

De la Belle-Étoile

Située Leués-Neuve, route de Rouen, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. MORISSEAU aîné, route de Rouen, à côté de l'auberge.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

PETITE PROPRIÉTÉ, à Beaulieu (Saumur);

MAISON et JARDIN de 22 ares, bordés par la grande route;

QUÉTIER en face, contenant 76 ares;

Et UN HECTARE environ de terre, à Champigny.

S'adresser à M. LATREILLE-MOUNGAULT, place Notre-Dame, et à M^e BRAC, notaire. (111)

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 5 pieds..... 65 fr. le mille.

Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.

Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

AVIS

M^{me} veuve MOGNIET, 6, rue du Petit-Versailles, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle vient de céder son atelier de charpente à M. BARGE, son neveu.

AVIS

Depuis le 1^{er} Mars, le Bureau de Tabac, qui était rue de l'Hôtel-de-Ville, a été transféré rue Dacier, près la Caisse d'Épargne.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes. Conditions avantageuses.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOUBAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 40 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chaque Flacon E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 MARS 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 15	80 50	Est	787 50	790	Obligations.			Gaz parisien	514	515
3 % amortissable	82 70	83 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	515	Est	381	381 50
3 % (nouveau)			Midi	1137 50	1140	1865, 4 %	522	522	Midi	389	389
4 1/2 %	103	103 50	Nord	1540	1530	1869, 3 %	408 50	410	Nord	395 50	395
4 1/2 % (nouveau)	108 67	109	Orléans	1330	1325	1871, 4 %	397 50	400	Orléans	389 50	390
Obligations du Trésor	505	510	Ouest	877 50	880	1875, 4 %	518	520 50	Ouest	388	388
Banque de France	4170	4170	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1472 50	1876, 4 %	518	519 75	Paris-Lyon-Méditerranée	383 25	383 25
Société Générale	461 25	465	Canal de Suez	1980	1987 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528 50	529	Paris-Bourbonnais	382	382
Comptoir d'escompte	998 25	997 50	C. gén. Transatlantique	510	508 75	Obligations communales 1879	472	473 50	Canal de Suez	590	591
Crédit Lyonnais	542 50	548 75	Russe 5 0/0 1870	96 50	97	Obligat. foncières 1879 3 %	479 50	479			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1370				Obligat. foncières 1 83 3 %	377	376 50			
Crédit mobilier	275	280									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54
Saumur(état)	6 50	8 30	10 31	1 39	4 16	8 34	Saumur(état)	6 50	8 30	10 31	1 39	4 16	8 34	Saumur(état)	8 30	12 09	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 45	1 26	4 03	8 43	Nantilly	7 03	8 37	10 45	1 26	4 03	8 43	Blou	8 19	12 18	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	1 32	4 09	8 49	Montreuil(a)	7 29	9 19	11 23	1 53	4 30	9 08	Vernantes	8 32	12 31	
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11 11	1 40	4 17	8 56	— (dép.)	7 34	9 29	11 33	1 58	4 35	9 13	Noyant-Méon	8 59	12 59	
Montreuil(a)	7 24	9 09	11 18	1 47	4 24	9 03	le Vaudelnay	7 45	9 40	11 44	2 01	4 42	9 18	Chât.-d-Loir	10 07	12 14	
— (dép.)	7 31	9 16	11 25	1 54	4 31	9 10	Baugé	7 56	9 51	11 55	2 08	4 49	9 25				
Thouars	7 38	9 23	11 32	2 01	4 38	9 17	Doué	8 05	9 57	12 01	2 15	4 56	9 32				
Loudun	7 45	9 30	11 39	2 08	4 45	9 24											
Poitiers	7 52	9 37	11 46	2 15	4 52	9 31											

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 38	7 15	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
St-Martin	7 08	9 26	1 33	4 48	7 17	10 37	Varennes	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	10 43	
St-Clément	7 15	9 33	1 40	4 55	7 24	10 44	Port-Boulet	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 43	
Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	5 03	7 32	10 51	La Chapelle	9 00	1 24	5 17	7 44	11 14		
La Ménitrie	7 31	9 53	2 01	5 11	7 40	11 13	Langeais	9 15	2 39	5 30	8 05	11 14		
Angers	7 38	10 01	2 08	5 18	7 47	11 20	Tours	9 30	3 05	5 45	8 10	11 14		

COFFRE-FORT

MAISON HAFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.